



L'an deux mille vingt-trois le 6 du mois de juillet s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 29 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAHANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER
Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY
Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL
Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard
M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain
M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique
Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. GOETZ Sébastien – Mme HUART Sonia

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique
Mme MARCHAL Astrid à M. GUEZET Philippe – M. COLOMBI Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. MEVELLEC
Mickaël à M. MATHEY Dominique – M. THIRY Philippe à M. RENAUD Claude – M. FRANCOIS Vincent à M. BERNARD
Philippe – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. VINCENT Yvon à M.
CHANE Alain – M. CERUTTI Alain à M. RENKES David

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **52 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 11

Excusés :

Votants : 52

Date d'affichage : 10 juillet

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 34

Contre : 7

Absentions : 11

EAU/ASSAINISSEMENT

05/07/2023

**Approbation et autorisation donnée au Président de signer l'avenant financier n°1 – travaux
d'eau potable sur les communes de Champenoux – Mazerulles**

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'assainissement de l'eau potable et de la GEMAPI, rappelle les travaux de rénovation du réseau d'eau potable sur les communes de Champenoux et Mazerulles et notamment le marché attribué au groupement SOGEA / EUROVIA.

En phase travaux, des réajustements sont à prévoir par rapport au marché initial :

- Modifications de tracés des canalisations prévues dans l'emprise de la liaison Champenoux/Mazerulles à la suite des sondages de reconnaissances précisant la position des réseaux existants, avec pose sous chaussée départementale en remplacement de la pose sous trottoir initialement prévue. Ces modifications de tracés tiennent compte des demandes spécifiques des services de la voirie départementale quant aux modalités de réfection de la chaussée départementale (RD674), et notamment :
 - surlargeurs en enrobés,
 - surépaisseur de la couche de base (Grave Bitume sur 21 cm),
 - réfections provisoires par tronçons de 250 ml d'alternat,
 - béton de remblais sur 582 cm d'épaisseur,
- Modifications quantitatives des linéaires de conduites, de branchements et des équipements de fontainerie avec prises en compte des demandes complémentaires du délégataires (SAUR) relatives aux reprises de certains branchements actuellement raccordés sur la canalisation à déposer (notamment à Mazerulles), et à l'amélioration de l'entretien du réseau (installation de vannes de sectionnement),
- Pose en rive de la RD674 (et non en accotement) des canalisations en raison de la présence d'un câble électrique HTA,

Pour tenir compte de ces modifications, il est nécessaire de créer les prix nouveaux suivants :

P.N. 1 : Surlargeur de revêtement de chaussée en enrobés sur 7 cm d'épaisseur en 3 phases,

Le mètre carré :	22,75 € H.T.
P.N. 2 : Surépaisseur de la couche de base en Graves-Bitume sur 21 cm d'épaisseur, Le mètre carré :	36,26 € H.T.
P.N. 3 : Fourniture et mise en œuvre de revêtement en enrobés provisoire en réfection de fouille, Le mètre carré :	19,03 € H.T.
P.N. 4 : Amenée et repliement de l'atelier de rabotage, L'Unité :	3.189,70 € H.T.
P.N. 5 : Plus-value au poste 12 (fouille en tranchée) pour pose de canalisation en rive de la RD674, Le mètre linéaire :	41,68 € H.T.
P.N. 6 : Fourniture et mise en œuvre de béton sur 52 cm en remblais de fouille, Le mètre linéaire :	32,81 € H.T.
P.N. 7 : Prestations spécifiques de reconnaissance du réseau gaz sous la RD674 suite à découverte d'imprécisions sur le plan remis par le concessionnaire gaz, Le forfait :	2.965,00 € H.T.
P.N. 8 : Création de dalle en béton (1,5 x 1,5 x 0,15) autour des bouches à clé, L'Unité :	425,00 € H.T.
P.N. 9 : Démolition et remblaiement de la chambre de visite au croisement de la RD674 et du chemin du moulin, Le forfait :	4.865,00 € H.T.
P.N. 10 : Méthodologie spécifique à la suite de la découverte d'un Carnot (non référencé sur les DICT) dans la rue Saint Nicolas à Champenoux, Le forfait :	2.152,00 € H.T.
P.N. 11 : Rabotage supplémentaire à la suite de la découverte de réseaux dans la rue Saint Nicolas à Champenoux, Le forfait :	2.413,00 € HT

Evolution du montant du marché :

Selon les détails estimatifs transmis, le montant de l'avenant s'établit à 74.952,49 € H.T.,
Rappel du montant initial du marché 760 981.50 € HT
Montant de l'avenant 74 952.49 € HT
(Proposé à la validation)
Nouveau montant du marché 835 933.99 € HT
Représentant une augmentation de 9,85% du marché initial.
Les membres de la commission consultative MAPA ont donné un avis favorable à cet avenant

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 34 pour – 7 contre – 11 abstentions

- **Valide** l'avenant financier n° 1 d'un montant de 74 952.49 €
- **Autorise** le Président à signer l'avenant financier n°1 avec le groupement SOGEA / EUROVIA sur avis de la commission consultative MAPA



CLAUDE THOMAS
2023.07.08 07:28:41 +0200
Ref:20230707_150201_1-1-O
Signature numérique
le Président